



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Philippe GOFFIN, Ministre des Affaires étrangères,
concernant le nombre de réservistes à l'armée**

- Bruxelles, le 17 mars 2020 -

Monsieur le Ministre,

Depuis des années déjà, la Défense propose également des carrières dans la réserve. Afin d'y accéder, le réserviste doit suivre une formation et ensuite s'entraîner quelques jours par an pour y garder son statut.

Les réservistes peuvent ainsi épauler les militaires dans une unité de leurs régions respectives. Une aide aux militaires actifs qui est certes temporaire mais bien utile à la fois.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Pouvez-vous nous faire état du nombre de réservistes que compte actuellement l'armée belge ?
- La tendance est-elle croissante ou décroissante ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du ministre :

Depuis plusieurs années, la Défense propose des carrières dans la réserve. Au 1^{er} janvier 2020, la Défense comptait 5.251 réservistes dont 1.825 faisaient partie de la Réserve entraînée et 3.426 de la Réserve non-entraînée.

La tendance actuelle est à la croissance pour les réservistes entraînés. Ce nombre est en augmentation depuis quelques années. Cette tendance va certainement continuer à se confirmer dans le futur puisque la Défense a l'intention de recruter entre 400 et 500 militaires de réserve par an, ce qui n'était pas le cas précédemment